



PROCÈS-VERBAL N°1

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	20/07/2022
À :	9h30 à Loudun
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	MM Frédéric DEMAY et Jean Claude BAYARRI (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Éric JOUBERT (45), et Guy MALBRAND
Invités :	La CDTIS 86 – Mrs Henri CLAVIERE (19) et Jean-Jacques PETIT (79)
Excusé :	MM Jean-Claude CLOUVET (18)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)

☆☆☆☆☆☆☆☆

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes
M² HS : surface hors sanitaire
AP : Avis préalable

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)



POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y va des finances de vos communes
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

RETOUR CFTIS pour classements validés

TOURS - STADE DE LA VALLEE DU CHER - NNI 372610101

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 11/05/2022.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T2 et T3 de 20 à 35 MM.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 21/07/2027.

INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'un 105 x 68 (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

POINT SUR LES ACCESSIONS LIGUE ET DISTRICTS

N3 vers N2

VIERZON – STADE BROUHOT - T2 SYN – (travaux – reclassement + tests – contrôle Guy début Août + éclairage)

R1 vers N3

TOURS – STADE DE LA VALLEE DU CHER - T2 PN – CONFORME

DREUX – STADE JEAN BRUCK - T3 PN – CONFORME

CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL – T5 PN – NON CONFORME (Projet en cours – fin de travaux le 15/08/2022 – classement CFTIS) – vérifier liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu – courrier fait

VINEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 412950101 - T3 - CONFORME – vérifier liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu

R2 vers R1



St PRYVE 2 – STADE DU GRAND CLOS - T2 PN - CONFORME

MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN - T5 PN - NON CONFORME – vérifier liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu – visite avec rapport photos – courrier fait

B

St JEAN de BRAYE SMOC – STADE MARCEL THOMAS - T3 PN - CONFORME– vérifier liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu

BOURGES MOULON – STADE SENTE AUX LOUPS – NNI 180330801 - T5 SYN – NON CONFORME (projet changement de SYN à 105 x 68 en 2023 – à certifier avant 15/08/2022 pour accord CRTIS) – vérifier liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu - courrier fait

R3 vers R2 A

LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS - T5 SYN - CONFORME

MONTS – STADE des GRIFFONNIERES – T5 SYN - CONFORME

B

MER – STADE BERNARD GUIMONT 1 - T4 PN - CONFORME

EPERNON – STADE DU CLOSELET 1 -T5 SYN - CONFORME

C

LE BLANC – STADE DES MENIGOUTTES - T5 PN - CONFORME

DEOLS 2 – STADE JEAN BIZET- T3 PN - CONFORME

D

LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU - T4 PN - CONFORME

FUSSY St MARTIN – STADE ANDRE TOURNIE - T5 PN - CONFORME

D1 vers R3

18

BOURGES MOULON – STADE SENTE AUX LOUPS – NNI 180330801 - T5 SYN – CONFORME

MEHUN PORTUGAIS, STADE DES ACACIAS - T6 PN – NON CONFORME (courrier fait et rendez-vous)

28

LA FERTE VIDAME – STADE ANTOINE MOHARIC - T5 PN

ACSDP DREUX – STADE JOEL CAUCHON - T5 PN

36

SA ISSOUDUN, STADE HENRI MERILLAC - T3 PN - CONFORME

VILLERS LES ORMES – STADE MUNICIPAL - T5 PN - CONFORME

37

PREUILLY/YSEURES - STADE DE PREUILLY/CLAISE – T5 PN - CONFORME

MONNAIE – STADE MUNICIPAL - T6 PN - (Travaux clôture) - NON CONFORME (courrier fait - Délai jusqu'au 15/09/2022 pour clôture)

41

BLOIS ASCP – STADE SAINT GEORGES – T4 PN - CONFORME

ASL ORCHAISE – STADE JACQUES CASSIN à VALENCISSE – T5 PN - CONFORME

45

Le MALESHERBOIS – STADE LA FONTAINE à JOIGNEAU - T5 PN - CONFORME

BOIGNY/CHECY - STADE DES SPORTS à CHECY - T4 PN (non classé depuis le 08/04/2020)



D2 vers D1
18

MEHUN - STADE POINTRENEAU – T6 PN – NON CONFORME – AP en cours du 05/06/2022 – étude pour dérogation

CHATEAUNEUF - STADE DECROIX - T5 PN - CONFORME
28

LEVES – Complexe Georges Castaing – NNI 282090101 - T4 SYN – CONFORME

BEAUVOIR – stade de BEAUVOIR à CHATEAUDUN – T5 PN - CONFORME

CS MAINVILLIERS 2 – STADE BERNARD MAROQUIN – T5 SYN – CONFORME sauf pour la 1ère
36

ECEUILLE – STADE MUNICIPAL - T5 PN - CONFORME

Etoile **CHATEAUROUX**, STADE de BEAULIEU SYN – T4 SYN - CONFORME

USB VENDOEUVRES – STADE JEAN ROBERT GIRAUDON – T5 PN - CONFORME

37

TOURS Olympic - STADE DES TOURETTES 2 - T4SYN - CONFORME

LOCHES - STADE MARECHAL LECLERC - T4 PN - CONFORME

41

VINEUIL SP 2 – STADE MUNICIPAL – NNI 412950101 – T3

CA ST LAURENT / LA FERTE – STADE VICTOR THIVIERGE - T5 PN

FCP SELLES – STADE LES PRESSIGNY T4 PN – à voir

SRC ROMORANTIN – STADE TOURNEFEUILLE - T4 PN

SOINGS – STADE ROGER BRIOLET – T4 PN

45

CHALETTE – STADE AUGUSTE DELAUNE - T4 PN - CONFORME - à voir

FC MANDORAIS – STADE DE PLATTEVILLE à VILLEMANDEUR – T4 PN - CONFORME

ST CYR EN VAL - STADE A-MARIE COLAS DES FRANCS – T5 PN - CONFORME

SULLY SUR LOIRE – STADE LIONEL JOURDAIN – T4 PN - CONFORME

District du Cher

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T4 ou plus

- **MEHUN SUR YERE – STADE ANDRE POITRENAUX – NNI 181410101**

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance du dossier

- Visite du 15/04/2014 par Mr Cotin
- Le Club Olympique Mehun évoluant en D2 et **accédant en D1**
- Plan des vestiaires
- Aire de jeu à 105 x 68

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le 21/01/2022 les modifications possibles pour un changement de niveau en T4 minimum (obligatoire pour D1 à R2)

La CRTIS prend connaissance à la suite de l'étude faite par le propriétaire d'une demande d'avis préalable du 04/07/2022 pour réhabilitation des vestiaires joueurs et arbitres

- ✓ 2 x 2 vestiaires de +/-12m² HS réuni par une ouverture d'1m80 soit +/- 22m²HS



- ✓ 1 vestiaires « arbitres » porté à 8m² HS
- ✓ 1 bureau ou le 2^{ème} vestiaire « arbitres » >> recommandé
- ✓ L'aire de jeu de 105 x 68 (recommandé banc de touche pour délégués 1m50)

La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T4 minimum selon le règlement 2021

A l'issue des travaux, la CDTIS effectuera la visite pour le changement de niveau de classement

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ BOURGES – STADE DE VAUVERT – NNI 180330402

L'éclairage de cette installation n'était plus reclassé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31/01/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Chabance et Cotin en date du 03/03/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 99 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax): 0.46

➤ U2h (Ehin/EhMoy): 0.76

➤ Zone de sécurité (points bis) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/06/2024

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ TERMINIERS – STADE ROGER RENARD – NNI 283820101

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 13/10.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 27/04/2022

- Rapport photos de Mr Bayarri du 27/04/2022
- Plan des vestiaires coté montrant des **douches communes** pour ces 2 vestiaires

Au regard des documents transmis, la CRTIS suspend le classement de cette installation

Aucune compétition officielle n'est autorisée sur cet équipement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ TREON – STADE JEAN PIERRE CUROT – NNI 283940101

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 07/07/2025



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T7 du 28/06/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Demay et Bayarri du 28/06/2022 signalant un vestiaire de 10m² HS et une possibilité d'un nouvel aménagement de l'ensemble de l'installation
- ✓ AOP ou AAC à fournir

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 PN

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

- LEVES – COMPLEXE GEORGES CASTAING – NNI 282090101
- ✓ Tests in situ NOVAREA du 21/03/2022 conformes (mise à disposition en octobre 32016)

La CRTIS confirme le classement en T4 SYN jusqu'au 15/10/2026

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

- COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 14/10/2029

Le club évolue en D1 et il lui faut avoir un niveau 5 (Ed 2014)

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/06/2022 pour un projet de réhabilitation de vestiaires afin d'obtenir un niveau T4 minimum ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention signée du maire du 07/06/2022
- ✓ Plan de l'existant coté
- ✓ Plan projet des vestiaires coté
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 (**pour T4 > 105 x 68**)

La CRTIS note :

- ✓ 2 Vestiaires joueurs relié par un passage d'1m80 pour plus de 20m² hors sanitaire
- ✓ 2 vestiaires « arbitres » de 8m² hors sanitaire dont l'un peut faire office de bureau délégués si non occupé
- ✓ Sanitaire indépendant joueurs, arbitres

La CRTIS rappelle que les surfaces doivent être hors sanitaire (Règlements 2014 et 2021). Pour un changement de niveau en T4 possible, il faut l'aire de jeu à 105 x 68 sauf contrainte foncière avérée. Ce point précis valoriserait l'investissement du propriétaire

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T5 provisoire dans un 1^{er} temps (aire de jeu à voir pour 105 x 68 dans un 2^{ème} temps) et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions d'un niveau final T4 selon le règlement 2021

Travaux terminés, la CRTIS effectuera la visite pour le changement de niveau de classement



8. AFFAIRES DIVERSES

■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 22/03/2021

Ce club est accédant en R1 fin de saison 2021 / 2022. L'ensemble vestiaires est non conforme pour la R1. Pour rappel, à la suite des différentes accessions, les vestiaires auraient dû être mis minimum au niveau 5 (Ed 2014). La migration le classe T5

- ✓ **Courrier du propriétaire du 07/07/2022 demandant une dérogation.** S'agissant d'un niveau T3 PN à la suite d'une accession, elle programme une visite régionale.
- ✓ Plan des vestiaires sous tribune

M. Alain Desoeuvres, Président de la C.R.T.I.S. est désigné pour effectuer la visite de cette installation.

Le service Terrains et Installations Sportives de la Ligue se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

■ MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE – NNI 282290102

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 03/12/2028

Cet équipement nommé « La Bilterie » NNI 282290102, fait l'objet d'une construction de vestiaires neufs sans AP pour une demande de classement T4 SYN

- ✓ Reçu plan de création de vestiaires daté du 07/09/2020 pour un niveau T4
- ✓ Aire de jeu 105 x 68, synthétique - Les tests in situ sont à fournir avant le 10/11/2023
- ✓ Point les travaux réalisés sans AP :
 - 2 vestiaires de 20m² hors sanitaire
 - 2 vestiaires de 20m² HS reliés par les douches (Non conforme – Art 4.6.1 – page 86)
 - 1 vestiaire arbitres de 9,50m² HS
 - Bureau « délégués » de 6m
 - Espace médical de 12m² (recommandé)
 - Sanitaire joueurs, délégués et arbitres

Travaux terminés, la CRTIS effectuera le changement de classement

Cet équipement 282290102 ne pourra être utilisé que par des équipes de niveau R2 et en-dessous

District de l'Indre

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

ARTHON – STADE ANDRE DE FOUGERES – NNI 360090102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :



- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/06/2022
- Attestation du maire sur son utilisation signée du 24/06/2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Masson le 22/06/2022

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 124 Lux
- U1h (EhMin/Eh Max) : 0.28
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.55
- Zone de sécurité (points bis) : non vérifiés

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 20/07/2024

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE – NNI 370140203

Cette installation est une création

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une demande de classement en A8 PN du 13/06/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Martinière et Dutheil du 13/06/2022.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 20/07/2032

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ TOURS – STADE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610101

Cette installation est classée en niveau T2 PN jusqu'au 11/05/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T2 PN du 07/06/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Malbrand et Martinière du 07/06/2022 sans changement par rapport à la visite « conseil » CFTIS / LFP du 12/07/2021.
- ✓ Rappel : contrôle pelouse après travaux, puis tous les 5 ans

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet la demande de classement à la CFTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

■ NOTRE DAME D'OE – STADE GEORGE ROMIEN – NNI 371720102

- ✓ Rapport de visite effectué le 07/06/2022 à la suite d'une demande du club reçue à la CFTIS concernant l'implantation d'un terrain synthétique sur l'annexe classé T7 PN et en présence de Mme Sophie Romion du club, Mrs Martinière et Malbrand, CDTIS et CFTIS
- ✓ Cette visite est dans un cadre CFTIS
- ✓ A ce jour, aucune demande du propriétaire



■ **MONNAIE – STADE EMILE LEGER – NNI 371530101**

Erratum : Afin de laisser jusqu'au ~~15/07/2022~~ **15/09/2022**, pour finaliser les travaux, la CRTIS propose au club de se rapprocher de la Commission des Championnats et Coupes Ligue afin de débiter la saison en R3 avec matchs à l'extérieur

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

EPUISAY - STADE DE LA CHOLAZIERE – NNI 410780101

Cette installation est classée en T6 jusqu'au 30/06/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 08/07/2022

- Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 27/06/2022
- AOP du 21/03/2011 pour 1850 personnes
- Pour rappel, un FAFA est en cours pour des bancs

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 20/07/2032

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ **MONDOUBLEAU – HALLE DES SPORTS – NNI 411439901**

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en Futsal 4 du 23/06/2022

- Rapport de visite de Mr Fournillon du 27/06/2022
- Plan d'ensemble
- Attestation du 15/07/2022 signée du Président du syndicat du Perche de Mondoubleau (moins de 200 personnes)
- PV de Cds du 15/12/2005

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 20/07/2032.

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **AUGERVILLE LA RIVIERE / Boulancourt – STADE MAURICE VEILLARD – NNI 450130101**

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 03/06/2017



La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6
PN du 13/04/2022

- ✓ Visite de Mr Scheurer du 13/04/2022.
- ✓ Cette aire de jeu a des vestiaires séparés par une route ouverte à la circulation

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7
PN jusqu'au 07/07/2025**

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

- CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DU LIEVRE D'OR – NNI 450820101

Reçu tests in situ NOVAREA du 29/04/2022 conforme pour T4 à T7

Le classement de l'installation est T3 jusqu'au 02/11/2026

La CRTIS dit non conforme pour un T3 SYN sur la déformation verticale 3,6 pour 4 à 9 et elle maintient le classement jusqu'au 01/11/2023, le temps d'une maintenance de la surface de jeu

-
- **PROCHAINE REUNION** - Une permanence sera en place pour le mois d'Août afin de gérer les dossiers en cours de régulation et ce, en liaison avec la Commission des Championnats Ligue et Districts – idem pour les AP
 - **DOSSIER A RECEVOIR**

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 26/07/2022